



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
des réunions sectorielles et techniques
et des questions connexes**

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 6 novembre 2006.
2. La réunion était présidée par M. L. Héthy (Hongrie). Les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement M. G. Trogen et M. J. Zellhoefer.
3. M. Zellhoefer a félicité M^{me} Tinoco à l'occasion de la première réunion à laquelle elle participait en tant que cheffe du Service des activités sectorielles. Il a fait état de la création récente d'une nouvelle centrale syndicale, la Confédération syndicale internationale (CSI), formée à partir de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), de la Confédération mondiale du travail (CMT) et de huit anciens syndicats nationaux non alignés.
4. M. Trogen a félicité la CSI pour sa création résultant de la fusion et a félicité également M^{me} Tinoco.

**I. Objet, durée et composition des réunions
sectorielles qui auront lieu en 2007**

**a) Réunion tripartite visant à examiner l'impact
de la mondialisation des filières alimentaires
sur l'emploi**

5. Dans sa présentation du document ¹, M^{me} Jo Walgrave, directrice exécutive par intérim du Secteur du dialogue social, a indiqué que les partenaires sociaux étaient convenus d'abrégier le titre de la réunion comme suit: «Réunion tripartite visant à examiner l'impact de la mondialisation des filières alimentaires sur l'emploi». Cette réunion a pour objet de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer le dialogue social afin d'améliorer la cohérence des politiques.

¹ Document GB.297/STM/2.

6. M. Trogen a soulevé la question des contraintes budgétaires et a proposé de réduire la durée de la réunion de cinq à trois ou quatre jours. Il a précisé à ce sujet qu'il était difficile aux représentants des employeurs de se libérer pour une semaine entière. Par ailleurs, il a fait remarquer qu'un allongement de la durée des réunions ne se traduisait pas nécessairement par de meilleurs résultats. L'expérience récente montre que des réunions plus courtes peuvent fort bien atteindre leurs objectifs.
7. Certains représentants gouvernementaux (Australie, Canada et Royaume-Uni) ont appuyé la proposition des employeurs concernant une réduction de la durée des réunions. Malgré les discussions antérieures, la représentante du gouvernement du Canada a jugé légitime que la commission examine les dates et la composition de cette réunion et de la réunion sur l'industrie chimique.
8. M. Zellhoefer s'est dit extrêmement déçu de la proposition tendant à raccourcir la durée de la réunion, indiquant que l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) est favorable à une durée de cinq jours, laquelle garantirait une issue satisfaisante. Il a exhorté les gouvernements et les employeurs à reconsidérer leur proposition, qui aurait de graves implications pour la structure de cette réunion, ainsi que sur la charge de travail du Bureau.
9. Tout en reconnaissant que le raccourcissement des réunions avait produit des effets positifs au cours des dernières années, le Bureau a fait remarquer que cette formule se traduisait par un alourdissement de la charge de travail du secrétariat, tant pour la production des rapports que pour les traductions.
10. Les travailleurs ont demandé que la Conseillère juridique donne un avis sur la manière dont la commission devait agir, leur groupe estimant que la question de la durée de la réunion avait peut-être déjà été tranchée.
11. Le Conseiller juridique adjoint, M. Raimondi, a confirmé que la commission était habilitée à décider de la durée et de l'objet des deux réunions examinées.
12. Compte tenu de ce qui précède, M. Trogen a déclaré que les employeurs s'étaient mis d'accord avec les travailleurs sur le fait que la Réunion tripartite visant à examiner l'impact de la mondialisation des filières alimentaires sur l'emploi aurait une durée de quatre jours et que les économies réalisées serviraient à financer les activités de suivi menées dans le même secteur d'ici la fin de la période biennale.
13. La réunion aura lieu dans la semaine commençant le 24 septembre.

b) Réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses

14. M^{me} Walgrave a rectifié le titre anglais de la réunion d'experts pour qu'il soit conforme à la décision prise à la 292^e session du Conseil d'administration (mars 2005). Elle a exposé le but, la durée et la composition de la réunion, précisant que celle-ci se déroulera sur quatre jours, du 10 au 13 décembre 2007, et non plus en octobre, d'autres activités étant prévues pendant cette période. Le Bureau invitera 12 experts de chacun des trois groupes (gouvernements, travailleurs et employeurs). Le raccourcissement de la durée de la réunion – quatre jours civils au lieu de cinq – permettra de faire des économies. Les provisions

pour imprévus du budget de SECTOR ou d'autres économies pourraient permettre de couvrir les frais supplémentaires découlant de l'augmentation du nombre d'experts invités (désormais 12 par groupe).

15. M. Trogen a indiqué que le groupe des employeurs peut accepter les changements proposés par le Bureau concernant la réunion d'experts.
16. M. Zellhoefer a accueilli favorablement la proposition du Bureau concernant l'organisation de la réunion d'experts sur l'industrie chimique. Il a déclaré que la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses se félicite que l'industrie chimique étudie et élabore des programmes liés à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques mise au point dans le cadre du système des Nations Unies; il a ajouté que la fédération se prépare à examiner, à la réunion d'experts, la question du dialogue social mondial dans le secteur chimique. Il a demandé pourquoi le Brésil, l'un des principaux producteurs de produits chimiques d'Amérique latine, est seulement sur la liste de réserve.
17. Le représentant du gouvernement du Nigéria a déclaré que son gouvernement appuie la proposition du Bureau.
18. Le représentant du gouvernement de la Malaisie a déclaré que les mutations constantes du secteur entraînent inévitablement sur le marché du travail des transformations qui visent à garantir la compétitivité. Le dialogue social tripartite joue donc un rôle important. Le gouvernement de la Malaisie appuie la proposition qui a été faite d'inviter plus de participants à la réunion d'experts.
19. La représentante du gouvernement du Canada, prenant la parole au nom du gouvernement du Royaume-Uni, a fait observer que la proposition concernant la réunion d'experts est acceptable, mais a souligné qu'il est important de rester dans les limites fixées par le budget, d'autant plus qu'il est proposé d'inviter un plus grand nombre d'experts.
20. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni s'est félicité de la possibilité de participation.
21. Le représentant du gouvernement de l'Australie, appuyant les propos des représentants des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni, a indiqué que le Bureau devait examiner d'autres moyens de partager l'information et d'élaborer des politiques que la seule convocation de réunions d'experts, par exemple la création de groupes de correspondance ou un plus grand recours à l'expertise du Bureau. Le Bureau devrait revoir le coût des réunions en cette période de contraintes budgétaires.
22. En réponse aux questions soulevées par la commission, M^{me} Walgrave a dit que le Brésil figure sur la liste de réserve pour des raisons de répartition géographique: le Mexique fait déjà partie des pays invités; le Brésil pourrait participer à la réunion si un pays déclinait l'invitation.
23. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
 - a) ***que la réunion qui doit examiner l'impact de la mondialisation des filières alimentaires sur l'emploi ait une durée de quatre jours dans la semaine commençant le 24 septembre et qu'elle ait pour objet de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer le dialogue social afin d'améliorer la cohérence des politiques;***

- b) *que la réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, collaboration technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses ait pour objet d'examiner comment intégrer au mieux les instruments de l'OIT et d'autres outils concernant la sécurité et la santé au travail et les substances dangereuses dans un nouveau cadre stratégique et un plan d'action. La réunion d'experts pourrait également examiner les meilleures pratiques et les cadres juridiques nationaux propres à promouvoir un milieu de travail sûr et sain; les rôles des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs, les moyens d'instaurer des mécanismes de consultation tripartite sur la sécurité et la santé au travail, de garantir la participation des travailleurs et de leurs organisations à ces mécanismes de consultation et de développer ainsi une culture de la prévention en matière de sécurité et de santé au travail. La réunion d'experts devrait également examiner l'impact des initiatives nouvelles et en cours, relatives aux substances dangereuses parmi lesquelles figure l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). La réunion pourrait adopter des recommandations qui serviraient de base à de futures activités de l'OIT;*
- c) *que la réunion d'experts dure quatre jours civils et se tienne du 10 au 13 décembre 2007;*
- d) *qu'après consultation des groupes du Conseil d'administration un président venant de l'extérieur et au fait de la question soit désigné pour présider la réunion;*
- e) *que les gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, de la Chine, de l'Egypte, des Etats-Unis, de la France, de l'Inde, du Japon, du Mexique, du Royaume-Uni et de la Fédération de Russie soient invités à désigner des experts qui participeront à la réunion d'experts à titre personnel et que les gouvernements de l'Arabie saoudite, de la Belgique, du Brésil, de la Bulgarie, du Canada, de la Colombie, de la République de Corée, du Danemark, de l'Espagne, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, du Koweït, de la Malaisie, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, des Pays-Bas, de la Pologne, du Qatar, de Singapour, de la Suisse ou de la République bolivarienne du Venezuela soient inscrits sur une liste de réserve au cas où l'un des gouvernements susmentionnés déclinerait l'invitation;*
- f) *qu'après consultation avec le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs du Conseil d'administration 12 experts soient nommés pour chacun de ces groupes;*
- g) *que des experts d'autres Etats Membres puissent participer à la réunion en tant qu'observateurs s'ils le souhaitent.*

II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques

a) Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon

(Genève, 8-13 mai 2006)

24. M^{me} Walgrave a présenté le document du Bureau² et les documents connexes qui ont été adoptés par la réunion d'experts³. La réunion a été très constructive, grâce notamment à sa présidente, M^{me} May Hermanus (Afrique du Sud). La réunion a adopté un recueil de directives pratiques qui sera d'une grande importance pour les activités futures du BIT en Chine et pourrait permettre de donner aux programmes par pays de promotion du travail décent une dimension sectorielle.
25. M. Trogen a pleinement approuvé le point appelant une décision figurant au paragraphe 4 du document.
26. M. Zellhoefer a fait observer que la réunion d'experts avait pour objectif de réviser un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon, élaboré en 1985 et rendu obsolète par l'évolution de la technologie dans le secteur. Les industries nationales se développent à des rythmes différents et les pays en développement, notamment, doivent rattraper leur retard. Le recueil de directives pratiques adopté par la réunion sera la pierre angulaire d'une initiative conjointe de l'OIT, de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses et du Conseil international des mines et des métaux qui vise à améliorer la santé et la sécurité dans les mines de charbon en Chine. Le recueil devra être traduit dans le plus grand nombre de langues possible. En plus des langues proposées par la réunion (allemand, chinois, hindi, portugais et russe), il faudrait le faire traduire en arabe. Le groupe des travailleurs appuie les recommandations et le point appelant une décision.
27. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré appuyer le point appelant une décision. L'expert gouvernemental qui a participé à la réunion estime, comme M^{me} Walgrave, que la réunion a été constructive. La présidente a accompli un travail remarquable en évitant que la réunion ne s'écarte de ses objectifs.

b) Réunion tripartite sur les conséquences sociales et dans le domaine du travail du recours accru aux technologies les plus modernes dans le commerce de détail

(Genève, 18-20 septembre 2006)

28. La commission était saisie d'un document sur la question⁴. Ouvrant le débat, M^{me} Walgrave a rendu hommage à la présidente de la réunion, M^{me} Perlita Velasco. Cette réunion, à laquelle ont participé des employeurs, des travailleurs et des délégués gouvernementaux réellement et directement associés au secteur, a été extrêmement intéressante et a donné lieu à des débats très fructueux. Les participants se sont déclarés

² Document GB.297/STM/3/1.

³ Documents MESHCM/2006/8, MESHCM/2006/9 et MESHCM/2006/10.

⁴ Document GB.297/STM/3/2.

particulièrement satisfaits du calendrier, qui a permis aux mandants d'anticiper et de formuler leur réponse sur une question dont certaines répercussions majeures pourraient se faire sentir à moyen et à long terme. Entre autres conclusions, la réunion a préconisé la poursuite du dialogue social sur les nouvelles technologies et leur impact sur l'emploi. M^{me} Walgrave a attiré l'attention sur les paragraphes 4 et 5 du document appelant une décision de la commission.

- 29.** M. Zellhoefer a remercié le Bureau pour le document, soulignant que c'était la première fois que les technologies modernes du commerce de détail faisaient l'objet d'une discussion au BIT. Il s'est en particulier félicité du calendrier de la réunion, qui a permis d'influer de façon proactive et non purement réactive sur la façon dont les mandants aborderont les conséquences de l'innovation technique. Il s'est félicité du caractère équilibré des conclusions adoptées par la réunion et du fait qu'elles consacrent la valeur des accords-cadres internationaux. Les participants à la réunion ont reconnu que le BIT est un forum valable pour le dialogue social en ce qui concerne le commerce de détail, ce qui est une bonne chose. L'orateur a aussi attiré l'attention sur le point 29 des conclusions⁵, qui réaffirme la validité du petit forum tripartite dont la création a été prévue par la Réunion tripartite de l'OIT sur les implications de la mondialisation et de la restructuration du commerce du point de vue des ressources humaines, et demande qu'il soit réactivé. Le groupe des travailleurs a approuvé le point appelant une décision au paragraphe 4.
- 30.** M. Trogen s'est associé à la remarque du porte-parole des travailleurs concernant la nature équilibrée des conclusions de la réunion. Il a souligné le point important mis en exergue par la réunion, à savoir que le développement des technologies modernes dans le commerce de détail est induit par le consommateur. Il a indiqué que son groupe approuve pleinement les points appelant une décision.
- 31.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement se réjouit d'avoir envoyé un expert à cette réunion très constructive. Dans son rapport, très positif, cet expert s'est en particulier félicité de la diversité du bagage et de l'expérience des participants, ainsi que de la qualité du rapport de base soumis à la réunion. La *Note sur les travaux* rend compte avec précision des débats.
- 32. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande que le Conseil d'administration:**
- a) *prenne note du rapport de la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon et autorise le Directeur général à publier le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon;*
 - b) *prie le Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion dans les recommandations pour une action de suivi par l'OIT;*
 - c) *communique la Note sur les travaux de la Réunion tripartite sur les conséquences sociales et dans le domaine du travail du recours accru aux technologies les plus modernes dans le commerce de détail:*

⁵ Document TMART/2006/11.

- i) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
- ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
- iii) *aux autres organisations internationales concernées;*
- d) *demande au Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 26 à 32 des conclusions concernant les activités futures de l'OIT.*

III. Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux

(Genève, 23-26 octobre 2006)

33. Un représentant du Bureau, M. Meletiou, a fait un bref exposé oral sur la Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux, qui s'est tenue au BIT, à Genève, du 23 au 26 octobre 2006 et qui a attiré de nombreux participants. Ces derniers ont examiné des questions d'actualité en matière sociale et dans le domaine du travail (notamment certaines déficiences aux points de passage des frontières, la délivrance et le contrôle des visas, et le VIH/SIDA).
34. Les objectifs fixés par le Conseil d'administration ont été atteints, notamment l'adoption de propositions pour les activités de suivi que le BIT doit entreprendre. En réponse à une question d'une représentante du gouvernement du Canada, il a été précisé que la CISL (désormais la CSI, Confédération syndicale internationale), la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), l'OIE et l'Union internationale des transports routiers (IRU) ont été invitées à participer à une réunion technique sur les activités de suivi qui se tiendra le 21 novembre, et que les coordinateurs régionaux gouvernementaux à Genève seront ensuite informés et consultés sur ce qu'il convient de faire par la suite.
35. La *Note sur les travaux* sera présentée au Conseil d'administration pour examen à sa 298^e session en mars 2007. Le groupe des employeurs et des travailleurs ainsi que les membres gouvernementaux du Conseil d'administration ont fait savoir qu'ils présenteraient leurs commentaires lors de cette session.

IV. Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant, neuvième session

(Genève, 30 octobre - 3 novembre 2006)

36. Un autre représentant du Bureau, M. Ratteree, a fait un bref exposé oral sur l'organisation et les résultats de la neuvième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur

l'application des recommandations concernant le personnel enseignant, qui s'est tenue dans les locaux du BIT du 30 octobre au 3 novembre 2006. Le rapport complet de cette neuvième session sera présenté en mars 2007 à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, ainsi qu'à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail, qui examinera les allégations concernant le non-respect des recommandations formulées par des organisations d'enseignants et décidera s'il convient de transmettre ce rapport à la Commission de l'application des normes de la Conférence à sa 96^e session (mai-juin 2007). Le rapport du Bureau n'a donné lieu à aucune discussion, les porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs préférant formuler leurs commentaires quant au fond du rapport du Comité conjoint lors de la session de mars 2007 du Conseil d'administration.

V. Invitation à participer à l'élaboration des normes de sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions adressée à l'OIT par l'Organisation maritime internationale (OMI): faits nouveaux

37. M^{me} Walgrave a présenté le document ⁶, qui renseigne sur les faits nouveaux survenus depuis la 295^e session (mars 2006) du Conseil d'administration en ce qui concerne l'invitation à participer à l'élaboration des normes de sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions adressée à l'OIT par l'Organisation maritime internationale. L'oratrice a rappelé que le groupe des employeurs avait alors proposé la formation d'une délégation tripartite de l'OIT, en vue de permettre aux employeurs de participer aux activités du groupe de travail par correspondance et du Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche (SLF) en 2007. Les travailleurs participaient déjà aux travaux en raison du statut consultatif de la CISL (désormais la CSI) auprès de l'OMI. Le Bureau et un représentant de la CISL ont participé à la réunion du SLF qui s'est tenue du 24 au 28 juillet 2006; l'employeur qui devait s'y rendre n'a pu le faire pour des raisons de santé. La commission est pour l'heure saisie d'une proposition concernant la constitution d'une délégation tripartite de l'OIT chargée de faire valoir le point de vue des mandants de l'Organisation pendant les travaux en cours de l'OMI, en particulier lors de la prochaine session du SLF prévue pour 2007.
38. M. Trogen a approuvé les recommandations figurant au paragraphe 7 et confirmé qu'un employeur fera partie de la délégation de l'OIT qui participera aux futurs travaux.
39. M. Zellhoefer a remercié le Bureau pour les informations fournies. Il a rappelé l'importance du travail entrepris, tant en raison des dangers liés à la pêche, en particulier sur les navires de petites dimensions – avec 24 000 décès recensés chaque année –, que de l'absence de normes dans ce secteur. Il a indiqué que la CISL et la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) participent aux travaux, et s'est félicité de la participation du Bureau. Son groupe est favorable à la participation de la délégation de l'OIT aux activités du groupe de travail par correspondance et à la réunion du SLF de 2007. Les travailleurs souhaitent être tenus au courant des travaux, et admettent que la participation des employeurs et des travailleurs n'occasionnera pas de frais pour le Bureau.
40. Le point appelant une décision a été adopté.

⁶ Document GB.297/STM/5.

41. *Compte tenu de la décision prise par le Conseil d'administration à sa 295^e session (mars 2006) et de la décision prise par l'organe compétent de l'OMI (SLF 49) de constituer un nouveau groupe de travail par correspondance qui soumettra son rapport à la 50^e session du SLF (qui se tiendra à Londres du 30 avril au 4 mai 2007), la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes invite le Conseil d'administration à:*

- a) *autoriser le Bureau à continuer de participer à l'élaboration des recommandations sur la sécurité applicables aux navires de pêche pontés d'une longueur inférieure à 12 mètres et aux navires de pêche non pontés;*
- b) *inviter les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs de l'OIT à désigner chacun un représentant pour participer, sans frais pour le Bureau, aux travaux du groupe de travail par correspondance et à la délégation de l'OIT à la 50^e session du Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche de l'OMI en 2007;*
- c) *demander au Bureau de continuer à rendre compte à la commission de tout fait nouveau concernant ces travaux.*

VI. Groupe de travail conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires

42. Comme indiqué dans le document⁷ dont est saisie la commission, ni l'OMI ni la Conférence des parties à la Convention de Bâle n'ont encore décidé de convoquer une troisième réunion du Groupe de travail conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle. Il a été noté que le Conseil d'administration examinera la question de l'élaboration d'une nouvelle convention de l'OMI sur le recyclage des navires, dans une perspective interorganisationnelle⁸.

VII. Rapport d'évaluation des programmes d'action sectoriels et orientation future du Programme des activités sectorielles

43. M^{me} Walgrave a fait remarquer pour commencer que tant le rapport d'évaluation des programmes d'action sectoriels que l'orientation future du Programme des activités sectorielles constituent des sujets très importants, et elle s'est félicitée de la possibilité de relier les discussions sur les deux questions.

44. L'oratrice a noté que le rapport⁹ soumis au Conseil d'administration a fait l'objet d'une certaine unanimité concernant l'évaluation des programmes d'action sectoriels mis en relief durant la réunion de septembre, et a attiré l'attention sur quelques réalisations de ces programmes. Elle a expliqué le processus d'autoévaluation, appuyé par l'Unité

⁷ Document GB.297/STM/6.

⁸ Document GB.297/19/3.

⁹ Document GB.297/STM/1.

d'évaluation du BIT, et a indiqué que l'occasion était donnée de procéder maintenant à une évaluation externe.

45. L'oratrice a indiqué que la clé du succès et de la viabilité réside dans le lien établi entre les programmes d'action sectoriels et les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).
46. S'agissant de l'avenir des programmes d'action, l'oratrice a souligné qu'ils devraient être guidés par la demande, centrés sur un plus petit nombre de pays et de sujets, et a expliqué que leur gestion pourrait être améliorée.
47. L'oratrice a également indiqué qu'il était nécessaire de constituer une base de connaissances sur les questions sectorielles.
48. Abordant le document ¹⁰ sur l'orientation future du Programme des activités sectorielles, M^{me} Walgrave a rappelé les Propositions de programme et de budget pour 2008-09 et la nécessité de veiller à ce que le Programme des activités sectorielles puisse fournir un point d'accès et un pôle de convergence pour les PPTD.
49. L'oratrice a demandé l'avis de la commission sur plusieurs points. Comment mieux lier activités nationales et internationales? Comment définir les priorités, en particulier: comment anticiper davantage; comment discuter des questions au moment opportun; comment être plus souple; enfin, comment améliorer la base de connaissances? Quels devraient être les moyens d'action? Par ailleurs, il serait intéressant d'entreprendre des recherches sur un cadre assoupli pour le dialogue et de trouver un équilibre entre réunions internationales, programmes d'action, réunions sectorielles/d'experts, formation et recherche.
50. M. Trogen s'est félicité du rapport d'évaluation sur les programmes d'action sectoriels. Il a fait savoir que les résultats sont, d'une manière générale, positifs, notamment en ce qui concerne le textile et l'agriculture. Les nouveaux programmes d'action sectoriels devraient faire l'objet d'un examen approfondi pour garantir une évaluation plus qualitative. L'orateur a ajouté que les organisations d'employeurs ont du mal à obtenir des informations en retour du terrain en raison de l'absence de structures sectorielles chez les employeurs. C'est pourquoi il est d'autant plus important de recevoir du Bureau, dans les délais, des rapports précis et concis qui fournissent ce genre d'informations. Les programmes d'action sectoriels ne devraient pas aller au-delà de la durée normale de deux ans sans approbation renouvelée du Conseil d'administration. La viabilité pourrait être facilitée sur le long terme en recourant à des ressources extrabudgétaires. Les programmes devraient être davantage «guidés par les mandants».
51. M. Zellhoefer s'est félicité de ce rapport instructif, notant avec satisfaction que la participation durant la réunion du Groupe directeur global a été forte et que les fédérations syndicales internationales (FSI) ont apporté des contributions très substantielles. L'orateur a remercié les spécialistes du BIT des efforts qu'ils ont déployés dans des activités où l'Organisation s'est trouvée au plus près du monde du travail dans sa réalité pour promouvoir un dialogue social effectif à l'échelon sectoriel. L'orateur a indiqué que, comme mentionné précédemment, il est nécessaire d'ancrer les activités sectorielles et les programmes d'action dans l'Agenda du travail décent, et a déclaré que son groupe se félicite des initiatives adoptées par les spécialistes sectoriels pour promouvoir la collaboration et les synergies avec les bureaux extérieurs et les départements techniques. S'agissant du programme intersectoriel sur le VIH/SIDA, d'autres synergies devraient être

¹⁰ Document GB.297/STM/7/1.

élaborées avec ILO/AIDS. Il est important de veiller à l'intégration des préoccupations sectorielles dans les PPTD, principal vecteur de l'assistance technique sur le terrain. Assurer une participation tripartite au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et l'incorporation dans ce dispositif des préoccupations sectorielles est un autre défi à relever pour le BIT. Il est également important de garantir une approche intégrée du concept du travail décent et de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour veiller à ce que la dimension sectorielle soit pleinement mise en œuvre dans le cadre des PPTD.

- 52.** Il y a une certaine marge de manœuvre pour améliorer le processus d'évaluation mais, lorsqu'il s'agit de discuter d'une évaluation externe, les coûts supplémentaires doivent être pris en considération. M. Zellhoefer a ajouté quelques commentaires sur le Programme d'action intégrée dans le secteur de la construction au nom de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, qui n'a pas pu participer à la réunion du Groupe directeur global. Il a notamment fait savoir que la question des achats est à aborder en priorité car 70 pour cent des contrats dans la construction sont conclus par adjudication publique, et qu'il devrait être tenu compte des normes internationales du travail fondamentales. L'orateur a aussi précisé que le bureau de l'OIT au Caire est le seul bureau sur le terrain à pleinement soutenir le Programme d'action intégrée dans le secteur de la construction.
- 53.** M. Trogen a lancé la discussion sur l'orientation future du Programme des activités sectorielles en disant que ce programme est à la fois une fenêtre ouverte sur le monde du travail et une occasion d'entreprendre des activités avec les employeurs et les travailleurs réels. Il faut donc discuter des thèmes pertinents avec de véritables employeurs. Cela explique, par exemple, cette préférence pour des réunions plus courtes, avec lesquelles il est plus facile de mobiliser les acteurs réels, au niveau sectoriel. Pour être efficaces, les réunions sectorielles internationales devraient se fonder sur le dialogue social et se concentrer sur des sujets très techniques et d'actualité. En ce qui concerne la forme à donner à ces activités, il existe plusieurs options possibles: réunions classiques, programmes d'action, voire, sous réserve d'en discuter, séminaires.
- 54.** Toutes les réunions devraient être des réunions tripartites. Pour que l'importance de la dimension sectorielle soit dûment reconnue et pour fournir de meilleurs produits, la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes devrait en appeler au Conseil d'administration pour que des crédits plus importants soient affectés au Programme des activités sectorielles.
- 55.** M. Zellhoefer a souligné que le groupe des travailleurs a toujours soutenu le Programme des activités sectorielles, et qu'il a travaillé, ce faisant, en étroite collaboration avec les FSI représentant les syndicats de tous les secteurs. Le groupe des travailleurs est prêt à agir pour améliorer la pertinence du Programme des activités sectorielles en faisant des propositions concrètes.
- 56.** Le Programme des activités sectorielles est une occasion unique de promouvoir de bonnes relations de travail et de donner effet aux normes dans les secteurs et services pertinents. La convention du travail maritime est un exemple récent qui montre que le travail de SECTOR peut très bien être pertinent et novateur.
- 57.** Dans l'ensemble, les travailleurs appuient les points mis en avant au paragraphe 3 du document ¹¹, et en particulier la nécessité d'enrichir la base de connaissances du BIT sur les questions sectorielles. Il faut améliorer la capacité de recherche du programme,

¹¹ Document GB.297/STM/7/1.

y compris la collecte de données statistiques, afin d'identifier les nouvelles tendances et d'anticiper les réponses à donner. Il faut aussi améliorer la capacité de réponse aux questions urgentes qui se posent dans un secteur donné, comme cela a déjà été fait, par exemple, à la suite des événements du 11 septembre 2001, avec une réunion ad hoc sur l'aviation civile et une autre sur l'industrie du tourisme. La réunion post-Arrangement multifibres (AMF) est un autre exemple de réponse à l'élimination progressive des contingents dans le secteur des textiles et de l'habillement, de même que le rapport soumis au Conseil d'administration au sujet de la grippe aviaire¹² (qui a une dimension sectorielle). Certaines réunions devraient rester tripartites.

- 58.** Le regroupement des différents secteurs en catégories apparaît comme une bonne stratégie pour identifier les domaines d'action prioritaires dans les différents secteurs et pour concentrer les ressources sur ce qui fait la spécificité du programme, à savoir le renforcement des relations professionnelles au niveau sectoriel sur la base des droits fondamentaux d'organisation et de négociation collective. L'identification de groupes de secteurs devrait également permettre au BIT de faciliter les consultations avec les partenaires sociaux afin de discuter des défis et des priorités de tel ou tel secteur.
- 59.** Le système de roulement actuel n'est pas optimal. Par conséquent, le groupe des travailleurs est prêt à discuter d'une modification qui envisagerait un cycle de quatre ans ou plus.
- 60.** Il est important d'intégrer les préoccupations sectorielles dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Il faudra pour cela renforcer les relations avec la structure extérieure de l'OIT tout en préservant la cohérence par rapport aux priorités identifiées par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes et par le Conseil d'administration.
- 61.** Le groupe des travailleurs recommande à la commission d'en appeler au Conseil d'administration pour qu'il augmente les ressources destinées au Programme des activités sectorielles. Les ressources extrabudgétaires allouées à SECTOR par le biais de la coopération technique devraient être un complément aux ressources provenant du budget ordinaire.
- 62.** En ce qui concerne la stratégie proposée pour 2008-09, le porte-parole des travailleurs a réitéré que la promotion de bonnes relations professionnelles devrait être une priorité pour SECTOR. Le groupe des travailleurs souhaite l'élaboration de nouveaux instruments, en même temps que la promotion des normes et directives existantes. Enfin, il appuie les propositions qui sont faites au paragraphe 5 en ce qui concerne les éléments à inclure dans le programme.
- 63.** Dans son commentaire sur le rapport d'évaluation des programmes d'action sectoriels, le représentant du gouvernement des Etats-Unis, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a souligné la nécessité de mettre en place un système d'évaluation efficace, y compris des indicateurs pertinents. Il a vivement encouragé une coopération permanente avec l'Unité d'évaluation. Une évaluation efficace fournit des informations sur l'impact, mais aussi sur les conséquences budgétaires des décisions prises.
- 64.** La représentante du gouvernement de la France a souligné la justesse de la démarche de SECTOR consistant à se pencher sur les questions sociales et économiques en cette époque de mondialisation. Les réunions sectorielles gardent tout leur intérêt et il convient de trouver des conclusions de nature telle que, d'un point de vue opérationnel, il soit plus

¹² Document GB.297/19/5.

facile de donner suite. A mesure que les différents secteurs économiques évoluent vers l'interconnexion, la tendance au regroupement des secteurs doit être encouragée afin de favoriser les effets de synergie.

- 65.** A propos du rapport d'évaluation des programmes d'action sectoriels, le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), s'est félicité de la coopération entre SECTOR et l'Unité d'évaluation pour le suivi de ces programmes. Il a proposé de faire en sorte que l'exercice d'évaluation bénéficie de contributions des services extérieurs, notamment en faisant appel, pour la conception des programmes, à des experts locaux qui aideraient à définir des objectifs clairs et à spécifier des indicateurs mesurables. Une étroite coopération avec les mandants pour l'évaluation aurait pour effet de promouvoir leurs capacités en la matière. Le GASPAC reconnaît que le système IRIS offre l'avantage de pouvoir rationaliser le processus de diffusion des plans de travail à destination des pays. Ces plans de travail devraient être révisés tous les six mois. Les futurs programmes d'action sectoriels doivent être axés sur les besoins, être bien conçus et comporter une indication précise des éléments à évaluer.
- 66.** L'orateur, s'exprimant au nom de l'Australie, a également fait un commentaire sur le document traitant de l'orientation future du Programme des activités sectorielles et déclaré approuver les points figurant au paragraphe 3. Il a ajouté qu'il importe que le Programme des activités sectorielles corresponde et réponde aux besoins des mandants. Il a déclaré approuver les approches novatrices des activités du programme, consistant à modifier la démarche comme suit: moins de réunions et davantage de contributions d'experts en bonnes pratiques. Il conviendrait de recourir chaque fois que possible aux procédés de communication électroniques tels que les groupes de travail par correspondance, de préférence aux réunions. Il convient d'évaluer l'intérêt d'organiser une réunion compte tenu des ressources limitées. Le Bureau devrait également se concentrer sur un nombre plus restreint de questions et de pays, tout en préservant son impact grâce au partage des résultats.
- 67.** La représentante du gouvernement du Canada a approuvé la déclaration du groupe des PIEM en ce qui concerne le rapport d'évaluation des programmes d'action sectoriels. Cette déclaration peut servir de base pour déterminer l'orientation future du Programme des activités sectorielles. L'intervenante s'est réjouie de la possibilité d'examiner les questions touchant à l'évaluation et à l'orientation future, et de l'esprit d'ouverture avec lequel le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs abordent les nouvelles questions. Elle a reconnu la nécessité de revoir les lignes de démarcation sectorielles, certaines d'entre elles n'étant peut-être plus valables, d'autres pouvant nécessiter certains réalignements alors que de nouveaux secteurs peuvent apparaître. SECTOR devrait mener ses activités et affecter ses ressources en fonction de l'importance des questions émergentes, et non pas sur la base d'un système de roulement. La participation des gouvernements aux réunions sectorielles gagnerait en qualité si les questions à débattre étaient bien ciblées, facilitant ainsi le choix d'un expert, car il est beaucoup plus difficile d'en trouver un pour des sujets vagues et de caractère général. Les experts qui participent à une réunion sectorielle ont besoin, pour être plus efficaces, d'une solide mise au courant de la part du BIT. Des approches novatrices sont requises qui répondent aux besoins des mandants et qui ne s'articulent pas systématiquement autour du principe des réunions. Le travail de recherche de SECTOR est excellent et devrait être diffusé, même si aucune réunion ne s'y rapporte.
- 68.** M. Zellhoefer a pris connaissance avec satisfaction des commentaires du gouvernement, mais a dit regretter qu'à part la déclaration du Groupe de l'Asie et du Pacifique aucune observation n'ait été formulée par les pays en développement, en particulier le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et le groupe de l'Afrique. De nombreux orateurs se sont référés au paragraphe 3 du document, relatif à l'orientation

future du Programme des activités sectorielles, et les travailleurs sont disposés à réévaluer les activités sectorielles et à examiner de nouveau la question du système de rotation et celle de l'ouverture à de nouveaux secteurs et domaines d'activités ainsi que les nouvelles tendances importantes. L'orateur s'est dit préoccupé par la déclaration du groupe des PIEM, qui laisse entendre que le processus d'évaluation pourrait, au niveau national, se révéler plus onéreux qu'un programme d'action. La commission STM devrait savoir d'expérience qu'il est nécessaire d'adopter des approches très variées – réunions sectorielles traditionnelles, réunions d'experts, travaux de recherche, programmes d'action, etc. La commission STM pourrait examiner ces options de manière plus approfondie à sa session de mars 2007.

- 69.** M. Trogen s'est félicité de la qualité des documents et des thèmes présentés à la commission ainsi que de la valeur des propositions formulées par l'ensemble des intervenants et il a pris note des suggestions de M^{me} Walgrave. Sans être d'accord avec l'ensemble de ces propositions, il s'est dit disposé à engager le dialogue à leur propos. Il a indiqué qu'il n'est guère favorable à un regroupement des secteurs et que cette idée mériterait d'être précisée et davantage débattue. Dans le cadre de la réunion du Groupe directeur global, au début de 2007, une mesure pourrait être prise pour faire avancer le débat sur les activités sectorielles avant la session de mars de la commission.
- 70.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a indiqué que la déclaration du groupe des PIEM rend compte des questions de coût. L'orateur reconnaît que l'évaluation des petits projets pose effectivement un dilemme, mais est convaincu que l'OIT peut tirer parti de son expérience pour trouver des moyens efficaces et relativement peu onéreux de mener à bien une évaluation indépendante de qualité.
- 71.** M^{me} Walgrave a remercié les participants pour leurs observations très constructives et a dit regretter l'absence de commentaires de la part des gouvernements des pays en développement, ajoutant qu'elle espérait qu'ils s'exprimeraient sur ces questions ultérieurement, soit de manière informelle, soit au cours de la prochaine session de la commission. L'intervenante a dit craindre que le coût des évaluations externes ne soit supérieur à celui des programmes d'action sectoriels évalués. Il appartient au Conseil d'administration de décider quels sont les programmes qui doivent être évalués et aux mandants de demander cette évaluation. A propos d'un point soulevé par M. Trogen, l'oratrice a précisé que le dernier délai pour la rédaction des textes qui seront présentés à la prochaine session du Conseil d'administration a été fixé à la fin de janvier 2007, raison pour laquelle elle souhaiterait que le groupe directeur se réunisse non pas en février, mais à la fin du mois de janvier, de manière à ce que son rapport puisse être présenté à la session de mars 2007 de la commission dans les trois langues. Les décisions concernant la future orientation du Programme des activités sectorielles ne devraient pas prendre uniquement en considération la période biennale 2008-09, mais s'inscrire dans une perspective plus lointaine.
- 72.** La commission a pris note des informations fournies.

Genève, le 9 novembre 2006.

Points appelant une décision: paragraphe 23;
paragraphe 32;
paragraphe 41.